# MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

# CONSEIL SUPERIEUR DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

# **Profil professionnel**

# **OUVRIER POLYVALENT EN ECO-CONSTRUCTION**

# Enseignement secondaire inférieur

Approuvé par le Conseil supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale le 04 juillet 2006

## **OUVRIER POLYVALENT EN ECO-CONSTRUCTION (1)**

### I. CHAMP D'ACTIVITE:

L'ouvrier polyvalent en éco-construction est un ouvrier qualifié capable de participer à un projet de construction durable au départ de fondations effectuées jusqu'à la toiture en passant par l'installation de divers équipements spécifiques. Il réalise son travail en se basant sur des plans, des instructions verbales ou écrites. Son activité intègre les principes du développement durable appliqués à la construction : respect de la santé, de l'environnement et de celui des générations futures tout en offrant un maximum de confort aux occupants.

L'ouvrier polyvalent en éco-construction :

- utilise des matériaux dits « écologiques » (peu nocifs pour l'homme et son environnement, renouvelables, nécessitant peu d'énergie pour leur fabrication, leur transport, leur mise en œuvre et leur destruction ou recyclage);
- utilise des techniques de construction demandant plutôt de la main d'œuvre que d'importantes quantités d'énergie tout en respectant les choix de l'architecte;
- participe à l'installation des équipements liés aux énergies renouvelables.

L'ouvrier polyvalent en éco-construction travaille avec soin et précision, il peut travailler seul ou en équipe.

Il doit s'adapter à l'évolution des nouvelles techniques de la spécialité et se conformer aux exigences accrues des clients en étant une personne de communication capable d'échanger des informations à caractère technique et général.

### II. TACHES:

En étant sensible au bien-être, à la sécurité, à l'hygiène au travail, à l'environnement, au développement durable et aux aspects économiques, dans le respect des normes et des consignes en vigueur :

- participer à l'installation du projet de construction : approvisionner les stocks en matériaux écologiques, préparer et installer les machines et les outils requis ;
- participer à l'organisation du poste de travail : surveiller la livraison des matériaux nécessaires à l'exécution de sa tâche, évacuer les débris, protéger son travail ainsi que les matériaux à mettre en œuvre ;
- exécuter des maçonneries pleines, de niveau et entre profils : confectionner les mortiers écologiques, transporter ceux-ci sur le lieu de mise en œuvre, maçonner, découper et scier sur mesure des briques et des blocs;

- installer, monter, fixer et démonter des échafaudages, tréteaux, cadres et échelles fixes pour des constructions ;
- assembler, monter et fixer des pièces, des ouvrages en bois ou matériaux associés, notamment à partir d'éléments fabriqués et préassemblés en atelier par le charpentier ;
- préparer et poser des bardages en bois et des bardeaux, en assurer l'entretien et la réparation ;
- effectuer, en utilisant des matériaux écologiques et biocompatibles, la pose et la fixation des éléments d'isolation thermique, acoustique et d'étanchéité au vent et à l'eau des parois, des sous-toitures et des planchers ;
- participer à la finition intérieure et extérieure des bâtiments neufs ou en rénovation en utilisant des matériaux écologiques et biocompatibles (enduits, pigments de coloration,...);
- participer à l'installation des toitures vertes intensives et extensives : pose d'une membrane d'étanchéité, collage ou thermosoudure, pose de solins ;
- aménager les abords extérieurs et les entrées en matériaux écologiques ;
- assurer la qualité en analysant son travail en termes de résultats ;
- s'intégrer dans la vie professionnelle en appliquant la législation et la réglementation en matière de protection et de prévention du travail

# **III. DEBOUCHES:**

- Chantier du bâtiment ;
- Chantier de maisons individuelles ;
- Domicile de particulier,
- Services communaux.
- Constructions légères (abris, car-ports, chalets...)